



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/09/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

48

48

40

22 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Moreil, sur la convocation en date du 22 septembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PRIOUL

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes BATTISTON

MM PRIOUL, CALOMINE, MONNIER

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

OBJET : Demande de financement au titre des programmes LEADER Socle et PNR Millevaches pour le recrutement d'un agent contractuel pour la réalisation de nouveaux inventaires sur le patrimoine bâti du territoire intercommunal

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé d'intérêt communautaire », le conseil communautaire a autorisé, par délibération en date du 19 février 2009, le recrutement d'un agent contractuel pour la réalisation d'une base de données sur le patrimoine bâti du territoire.

Une personne a été recrutée en juin 2009 pour une durée de 3 mois, renouvelée trois mois supplémentaires. Au terme de cette mission, la communauté de communes disposera d'une base de données consultable.

Le Président rappelle par ailleurs que des inventaires sur le patrimoine bâti des 20 communes membres, ont été réalisés, dans un cadre universitaire. Ces documents de qualité constituent des premiers éléments de connaissance du patrimoine pour les communes et la communauté de communes.

Cependant, après un examen détaillé de ces inventaires, il est apparu un certain nombre d'imprécisions, d'inexactitudes et d'oublis.

Eu égard aux objectifs de la politique intercommunale en matière de connaissance et de valorisation du patrimoine, la communauté de communes doit disposer de renseignements les plus exhaustifs possibles sur les éléments de patrimoine présents sur son territoire.

Le Président indique donc que la réalisation d'inventaires supplémentaires à l'échelle des 20 communes par une personne qualifiée est donc nécessaire pour disposer d'informations fiables pour les communes, les partenaires techniques et financiers de la communauté de communes et le grand public.

Cette mission requiert des connaissances spécifiques en matière de patrimoine, et plus spécifiquement de petit patrimoine rural, et demande un important travail de recherche et sur le terrain.

Le Conseil communautaire vient de se prononcer pour le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 mois, renouvelables 3 mois, sur la base de l'indice brut 442, indice majoré 389. Le coût mensuel pour la communauté de communes est de 2513,65 € (salaires + charges), soit un coût total de 15 081,90 € sur les 6 mois.

Après contacts pris avec les animatrices des programmes LEADER Socle et PNR Millevaches, des financements sont possibles, sur les salaires chargés des 6 mois.

Considérant cette opportunité, le Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 55% du montant total des frais relatifs à ce poste au titre de la mesure 323 E « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel ».

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges sur 6 mois	15 081,90 €	<i>Subventions LEADER (55%)</i>	
		- LEADER Socle (41,25 %)	6 221,28 €
		- LEADER PNR (13,75 %)	2 073,76 €
		Communauté de communes (45%)	6 786,86 €
TOTAL DEPENSES	15 081,90 €	TOTAL RECETTES	15 081,90 €

Le recrutement devrait intervenir courant décembre 2009.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Groupe d'Action Locale du programme LEADER Socle et du Groupe d'Action Locale du programme LEADER « Millevaches ».
- Dit que cette délibération fera l'objet d'une décision modificative au budget général.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Bourgneuf, le 29 septembre 2009

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD